Compagnons Energies Renouvelables sprl
Chemin des frênes 1

6960 MANHAY
Tél : 0478/176616

Le 15/7/2014

Monsieur Francis GHIGNY
Président de la Cwape
Route de Louvain-la-Neuve 4 bte 12

5001 NAMUR (Belgrade)

REMARQUES ET OBSERVATIONS TARIFICATION ELECTRICITE CWAPE 2015/2016

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à notre inscription mail du 3/7/2014 pour l'audition publique du 23/7/2014 en vos locaux et vous envoyons par courrier et par mail nos remarques et observations.
Différents points sont abordés pour lesquels nous sollicitons une réponse lors de l'audition ou ultérieurement.
Afin de ne pas surcharger l'agenda de l'audition publique, vous trouverez en fin de lettre les questions dont nous souhaitons une réponse lors de l'audition publique.

1) Transfert de compétence tarification Réseaux de la CREG à la CWAPE :

En juillet 2014, nous avons 13 intercommunales en Wallonie et un transporteur national Elia avec des frais de distribution et des frais de transport, location de compteur à tarif distinct... suivant notre région d'habitation « intercommunale » (GRD).
En c€du kwh, les résultats sont les suivants :
Frais de distribution le plus bas = 5,2293 le plus haut : 10,1006 ecart = 4,8713 **(93%)**
Frais de transport le plus bas = 2,0762 le plus haut : 2,8485 ecart = 0,7723 **(37%)**
Des écarts sont aussi à constater **en location de compteur en €/an** :
Le plus bas : 5,4340€ le plus haut : 18,2579€ ecart =12.82€ **(235%)**

Nous sommes UNE Région, 5 provinces...et 13 tarifications sous régionales, qui dans l'ensemble représente plus de 50% du coût de l'électricité pour le réseau.
Où est dans cette réalité, l'esprit Communauté Européenne d'harmonisation des coûts entre états, entre régions.... ?

La Cwape entend-t-elle modifier les tarifications « réseaux » déjà en 2015 vers un ajustement **régional et solidaire** plutôt qu'entériner les variabilités de coût suivant la **«situation géographique des GRD »** ?

2) Comparaison tarification actuelle avec les autres Régions de Belgique

Sur base du comparateur Wikipower juin 2014, nous avons testé **le meilleur prix** pour nos 3 régions avec un compteur d'électricité mono-horaire, consommations 3.500Kwh , 4 personnes, ...à Namur, Bruxelles et Leuven pour consommateur résidentiel.

Les prix sont exprimés 6% TVAC et en €/an

	Ecart avec RW	%
Namur : 670,31		
Leuven : 552.51	- 108,81	**- 16%**
Bruxelles: 567,72	- 102,59	**- 15%**

NB : l'écart enregistré avec la Flandre s'explique principalement par les éléments suivants :
Flandre : **réduction pour ménages flamands : -104,65€/an**
Bruxelles : **coût transport transport et distribution : -74.81€/an**

Constat :

Inter-Régions, nous sommes en Région Wallonne, les consommateurs d'électricité les moins bien positionnés en terme de tarification d'électricité !

Comment expliquer une telle disparité de prix entre régions d'un même pays ?
Quel sera la politique pro-active Région Wallonne au 1/1/2015, pour être au diapason des autres régions ?
Les flamands bénéficient déjà depuis quelques temps d'une réduction de leur facture d'électricité (+- 100€ pour un ménage de 4 personnes)?
Le même type de mesure était avalisé par l'ancien gouvernement (500 kwh gratuits)
Par voie de presse on apprend récemment que cette mesure ne pourrait être d'application qu'en 2017...voire peut-être jamais !
Comment rétablir un véritable climat de confiance avec les consommateurs, les investisseurs d'hier et ceux qui souhaitent le devenir ...dans un climat récurrent d'incertitudes et de rétroactivité de choix antérieurs.... ??

3) Historique des installations Prosumer (producteur et consommateur)

Petit historique du photovoltaïque de 2008 à nos jours, suivant les chiffres communiqués par la Cwape :

RECAPITULATIF INSTALLATIONS PV 2008 A fevrier 2014					
Année	**Nbre installations**	**Nbre kWa**	**kWa/an**	**estimé CV/an**	**Cumul CV**
2008	3.195	12.379	3,9	63.133	63.133
2009	11.332	48.264	4,3	246.146	309.279
2010	9.001	43.261	**4,8**	**220.631**	**529.910**
2011	26.325	139.354	5,3	710.705	1.240.616
2012	49.083	272.828	5,6	1.391.423	2.632.039
2013	21.510	128.918	6,0	657.482	3.289.520
février 2014	104	614	5,9	3.131	**3.292.652**
TOTAUX	**120.550**	**645.618**	**5,4**	**3.292.652**	

TOTAUX 2008 à 2010	23.528	103.904	4,4	529.910	
TOTAUX 2011 à 2014	**97.022**	**541.714**	**5,6**	**2.762.741**	3.292.652
% 2011 à 2014	**80,5%**	**83,9%**	**104,3%**	**83,9%**	

Moyenne production 1Kwa/an en kWh	850	
Moyenne CV estimé (7 CV 5 kWc / 5CV de 5 à 10kWc)	6	
Nbre CV par an estimé en production/an	**3.292.652**	
Nbre CV par an estimé en production/an 2010/2014	**2.762.741**	**83,9%**
Nbre CV par an estimé en production/an 2008/2009	**529.910**	**16,1%**

Constat :

- Plus de 83% des installations régime « Solwatt » ont été sous contrôle législatif du gouvernement wallon défunt....soit +- un estimé CV de **2008 à 2010 de 530.000 cv/an** et de **2011 à février 2014 à plus de 2.700.000 cv/an**.
- Si une ou des actions spécifiques devaient intervenir, elles auraient dû avoir lieu pour les périodes d'investissements de 2011 à nos jours.
- Ce qui n'a pas été fait est de compétence et de la responsabilité collégiale du défunt gouvernement.

Il n'est pas raisonnable modifier à postiori ce qui a clairement été annoncé et écrit à une date d'investissement déterminée.

4) Propositions de réflexions aux différentes instances de pouvoirs quant à la redevance prosumer envisagée :

Plus de 120.000 petits producteurs sont actuellement susceptibles d'une redevance tarifaire, dont la tarification et la justification leur est majoritairement mal connue !

- A ce sujet, un simulateur ne pourrait-il pas être créé sur le site de la Cwape ?

- **120.550 installations PV à 850 kWh/an**, pour 645.618 kWa produisent annuellement et collectivement sur l'ensemble du réseau wallon
  + de 548 millions kWh /an !
  soit l'équivalent de plus de **156.000 ménages**, consommation moyenne à 3.500 kWh.
  Merci de comptabiliser ce BONUS et cette **réelle INDEPENDANCE ENERGETIQUE** sur une période minimale historique de 20 ans en diminution de nos importations énergétiques étrangères diverses.
  Une réflexion Economique « énergétique » ne peut se concevoir uniquement en réflexion **« micro-économique de législature parlementaire régionale »** mais dans un concept environnemental et économique plus large.

- Toute modification radicale des règles d'un marché, doit au minimum prévoir une période d'adaptation substantielle qui permette aux personnes visées de pouvoir réagir en temps utiles.

- En janvier 2014, l'Union Wallonne des Entreprises émettait son avis à la Cwape, en faveur d'un réseau et de compteur intelligent, repris ci-dessous.

MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE TRANSITOIRE APPLICABLE AUX GRD POUR LA PÉRIODE 2015-2016 – CONSULTATION DE LA CWAPE
AVIS DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES – JANVIER 2014

8. Smart grid et smart metering

Il convient d'opter clairement pour le déploiement des compteurs intelligents et créer ainsi le cadre optimal pour la gestion du réseau wallon. Un réseau intelligent est indispensable, tant pour une meilleure gestion du réseau que pour une meilleure participation et responsabilisation du consommateur. Un cadre et un timing clairs sont indispensables pour les investisseurs et pour les entreprises désireuses de développer des services et applications dans le domaine de l'électricité.
C'est un élément clé pour le futur, à inscrire dans le cadre de la transition énergétique comme outil de redéploiement régional (cfr Plan Marshall 2022). Les réseaux doivent évoluer si on veut minimiser l'impact financier de l'intégration des ER. Il convient d'encourager les GRD à s'inscrire dans cette démarche.

Le vœux est très bien exprimé mais où en sont les réalisations concrètes actuelles au 15/7/2014 ???

Combien de compteurs intelligents placés en Wallonie à ce jour ?

- Vous n'êtes pas sans ignorer que les recherches et applications développements en **stockage de l'énergie** sont en constante évolutions mondiales. Pour ceux qui douteraient de l'efficacité et de la présence wallonne dans le domaine, je me permettrais de leur signaler la présence de toutes nos universités wallonnes au sein de ce secteur, dont le bilan extrêmement positif de recherches fut présenté le 19/6/2014 à l'Université de Mons.
  Ci-dessous le lien sur ce séminaire où vous devriez pouvoir constater que nos universitaires sont pro-actifs et que mondialement les réalités technologiques du stockage de l'Energie sont à prendre en compte ...et s'y intéresser
  Feed-back de ce séminaire :
  http://clusters.wallonie.be/tweed-fr/30-06-2014-feedback-lab-insight-stockage-d-energie-defis-et-avancees-technologiques-19-juin-2014.html?IDC=4894&IDD=49679

- Différents éléments positifs ne sont pas pris en compte dans le projet de redevance consumer actuel :

  1) Le gain environnemental et économique, généré par l'investissement des prosumers
  (pour détails : voir ci-dessus)
  2) Les pertes de production d'électricité dues au transport entre le lieu de production et le lieu de consommation.
  Quel était le montant facturé forfaitairement au consommateur avant 2008 ?
  Qu'en est-il aujourd'hui après + de 120 000 installations étalées sur tout le territoire wallon ainsi que l'apport de toutes les autres filières du renouvelable et de la co-génération.
  3) Encourager tous les producteurs, y compris les prosumers, à mieux s'intégrer au réseau via les smart-meters, ce qui devrait améliorer d'autant le « smart grid » et permettre un meilleur équilibrage du réseau de distribution et de transport actuel.
  Cela prédispose de chacun « **une pro-activité double flux** » !
  4) Des solutions de stockage sont à imaginer et mettre en place pour éviter au maximum l'utilisation du réseau.

- Avant d'appliquer d'autorité une redevance, que tout « petit producteur » ressent comme une **taxe forfaitaire à effet rétroactif** .... il serait peut-être judicieux d'envisager plutôt les réelles possibilités d'un avenir technologique ...plutôt que de s'enfoncer dans les sables mouvants d'un marécage « historique » !

  Dans cette perspective, nous préconisons d'associer les « petits producteurs » dans **des actions pro-actives « double flux » avec les GRD**, plutôt qu'une taxation incompréhensible, frustrante vécue amèrement et de « **façon irrévocable** » chez TOUS les petits producteurs ... dommageable également pour la crédibilité des nouveaux projets pour l'ensemble des filières des énergies renouvelables.

5) Rachat des certificats verts

L'intercommunale ECETIA scrl a été chargée par le gouvernement wallon de racheter à ELIA pour 300 millions de certificats verts à 65€, soit 4.615.385 CV.
Cet achat diminuera le stock actuel de CV mais répercutera cette charge, augmentée des charges financières, dans la facture du consommateur endéans une période de 10 ans.
Quel est le plan financier établit actuellement pour la tarification des années futures ?

6) Questions demandées pour l'audition publqiue du 23/7/2014

1) - La Cwape entend-t-elle modifier les tarifications « réseaux » déjà en 2015 vers un ajustement **régional et solidaire** plutôt qu'entériner les variabilités de coût suivant la **«situation géographique des GRD »** ?
(voir développements en point 1)

2) - Différents éléments positifs ne sont pas pris en compte dans le projet de redevance consumer actuel :
(voir développements en point 4)

1) Le gain environnemental et économique, généré par l'investissement des prosumers (pour détails : voir ci-dessus)
2) Les pertes de production d'électricité dues au transport entre le lieu de production et le lieu de consommation.
Quel était le montant facturé forfaitairement au consommateur avant 2008 ?
Qu'en est-il aujourd'hui après + de 120 000 installations étalées sur tout le territoire ainsi que l'apport de toutes les autres filières du renouvelable et de la co-génération.
3) Encourager tous les producteurs, y compris les prosumers, à mieux s'intégrer au réseau via les smart-meters, ce qui devrait améliorer d'autant le « smart grid » et permettre un meilleur équilibrage du réseau de distribution et de transport actuel.
Cela prédispose de chacun « **une pro-activité double flux** » !
4) Des solutions de stockage sont à imaginer et mettre en place pour éviter au maximum l'utilisation du réseau.

Pourriez-nous préciser votre position et vos remarques quant aux 4 points repris ci-dessus.

3) L'intercommunale ECETIA scrl a été chargée par le gouvernement de racheter à ELIA pour 300 millions de certificats verts à 65€, soit 4.615.385 CV.
Cet achat diminuera le stock actuel de CV mais répercutera cette charge, augmentée des charges financières dans la facture du consommateur endéans une période de 10 ans.
Quel est le plan financier établit actuellement pour la tarification des années futures ?

Par avance, nous vous remercions de prendre en considération nos remarques et observations qui nous l'espérons devrait pouvoir contribuer à une meilleure compréhension entre parties...et peut-être une réelle collaboration dans les intérêts qui peuvent être communs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Ghigny, l'expression de nos sentiments distingués.

Compagnons Energies Renouvelables sprl
Jacques RULMONT
Gérant